

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 50 (1912)  
**Heft:** 36

**Artikel:** Faut-te veri, faut-te pas veri mon blya ? : [suite]  
**Autor:** Chambaz, Octave  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208910>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



## † Samuel Cuénoud.

Par la mort de M. Samuel Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, le *Conteur* est brusquement privé d'un de ses amis les plus anciens et les plus fidèles. Cette perte nous affecte profondément.

Au moment où pour lui va sonner la cinquantaine, notre petit journal était très heureux de sentir qu'il avait encore là, à ses côtés, toujours aussi sincère, aussi dévoué, un de ces amis, si précieux, de la première heure, presque le seul survivant de ceux dont le sourire bienveillant l'avaient salué à sa naissance et qui, de leur chaude affection, de leurs conseils, avaient guidé ses premiers pas. Et déjà le *Conteur* se réjouissait à l'idée de voir M. Samuel Cuénoud, présideur, comme de juste, doyen aimé et au cœur toujours jeune, son modeste jubilé. Le destin, inexorable, nous refuse cette douce satisfaction, cette grande joie. C'est une nouvelle place vide autour de la table où le *Conteur* s'efforce, non sans peine, de grouper tous les vrais amis de nos traditions nationales et d'une franche et saine gaîté.

Pendant dix ans, de novembre 1863 à fin décembre 1873, succédant à M. Henri Renou, qui, en novembre 1862, fonda le *Conteur* avec Louis Monnet, M. Samuel Cuénoud partagea, avec ce dernier, les soucis de la rédaction. Les numéros de cette période contiennent nombre d'articles fort goûteux, signés S. C., et dont quelques-uns témoignent de plus, éloquemment, qu'à côté des qualités éminentes du mathématicien, du professeur, de l'administrateur et du magistrat, auxquelles nos confrères ont rendu ces jours un juste hommage, le défunt possédait aussi celles qui caractérisent nos meilleurs humanistes vaudois.

Bien qu'il ait quitté la rédaction du *Conteur*, Cuénoud en resta, durant de longues années encore, le collaborateur assidu. Puis, peu à peu, à mesure que les diverses fonctions auxquelles il fut appelé et qu'il remplit avec la conscience et la distinction que l'on sait, absorbèrent davantage son activité, sa collaboration devint plus rare. Mais le *Conteur* savait bien que M. Cuénoud lui conservait intacte sa bonne unité et qu'il pouvait toujours compter sur elle. N'ailleurs, de temps en temps, un précieux témoignage lui en était donné, sous forme d'un article sur quelque fait, encore ignoré ou peu connu, de notre histoire lausannoise ou vaudoise, que M. Cuénoud avait découvert en fouillant nos archives et dont il était heureux de nous donner la primeur.

Tous nos journaux ont dit la place très grande que M. Samuel Cuénoud a occupée dans la vie publique de notre ville et du canton, les services nombreux qu'il a rendus au pays; ils ont dit sa courtoisie, sa bonté, le plaisir qu'il avait été agréable à chacun, le respect et la sympathie qu'il inspirait à tous, même à ceux qui

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ne partageaient pas ses opinions. Nous nous associons de tout cœur à ces justes éloges. Mais, au bord de la tombe de M. Samuel Cuénoud, nous éprouvons, de plus, le besoin de rendre particulièrement un sincère hommage à ses qualités de bon Vaudois, de vieille souche, profondément attaché à son pays, qu'il aimait d'autant plus qu'il le connaissait mieux que personne; et, en lui adressant un suprême adieu, à dire le souvenir fidèle et très reconnaissant que nous garderons à sa mémoire.

A sa famille, si cruellement éprouvée par la perte d'un chef-adoré, nous exprimons la part bien vive que nous prenons à son grand deuil.

arrêt forcé, sa vie durant, dans sa maison de la Madelaine. Il y termina ses jours après trente années de réclusion.

Chaque jour, il recevait de nombreuses visites. En hiver, auprès d'un bon feu; en été, dans son jardin, où il avait arrangé un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

La tradition rapporte que quelques années après la fin tragique de Davel on avait insinué au courageux reclus que sa sentence n'était plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de l'événement auquel il devait sa punition, il était autorisé à sortir de sa maison et à se promener librement en ville. Il refusa cette faveur, déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau. Il mourut ainsi fidèle à son honneur.

Or, il paraît maintenant bien prouvé que le membre en question du Conseil des Deux-Cents se nommait Vulliamoz et que sa maison était celle qui porte aujourd'hui le n° 11 de la rue Madelaine et dont on modifie de nouveau la façade.

**Faux bruit.** — Un brave homme venait de payer une lourde dette; il ne lui restait pas un sou en poche. Il rencontre un ami à qui il fait part de sa déche.

— Mais, réplique ce dernier, qui paie ses dettes s'enrichit.

— Bah! bah! c'est encore un bruit que les créanciers font courir.

## FAUT-TE VERI, FAUT-TE

PAS VERI MON BLYA ?

II

**A** RREVA aô Pontet, traôvo aô bet daô tsamp Justin aô Sapeu, que vgnai dè trafrè dai truffès, et qu'ëtaf clinnâ in tegnin onna pougna dè fromeint.

— Quemin lo trovâ-vo? que lai dio.

— Quemin lo trovâ-vo? Quemin lo trovâ-vo? (L'est tiurieux quand dévezè, rëdit sovint lo mîm'affre.) Vouaïque, l'est dinse, dinse....? Fudraf daô tsaud...

— In-no lo bi?

— Tiet vaô-tou que tè diesso? On ne paô rin mé dere daô teimps... Daô carrès dè selaô, daô carrès dè pliodze...? Quand tè dio que l'est à peidrè la tita, on ne laf vaf plie gotta... Po daô bi, daô bin bi, ne sé pas...? Laî avaf traô dè tsanpagnu su la, courtena sti matin et la founmaire daô for trinnâvè et chintâvè traô mau; et, quand mè su lèvâ, laî avaf onco la niola su le marè dè Molondin...?

— Vo craïdè à la pliodze, dan, Justin?

— A la pliodze, à la pliodze... Ne dio pas que crayo à la pliodze, mà tè dio que lo teimps l'est que... intrè dou, quemin on deraf... su lo balan, qu'on ne paô rin frémâ.

Dans le registre du Conseil des Deux-Cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723 (folios 247 et suivants), se trouvent, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise de Davel.

On lit ces mots en marge du folio 250 : « Les trois feuillets suivants ont été coupés par ordre et en présence de tout le corps du Conseil, le 9 avril 1723.

L'absence de ces feuillets laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits. La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune. Voici, sur ce qui s'est passé au Comité, quelques détails transmis verbalement par les descendants de quelques acteurs de ce drame.

Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le Conseil fut divisé d'opinions. Une grande majorité accusa de haute trahison la démarche de Davel et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que cela a été fait. Une autre partie, considérant Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fût évader du pays et que l'affaire fût ainsi étouffée. Une autre fraction encore du Conseil, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers Davel et proposa plutôt d'entrer dans ses vues.

Un des membres du Conseil, appartenant à une famille alors puissante et nombreuse, prit délibérément le parti du Major Davel et accusa le Conseil de trahison, de lâcheté.

Une action criminelle fut intentée contre ce conseiller. Il fut condamné à un emprisonnement à vie dans une des cellules de l'Evêché. Mais LL. EE. commuèrent la sentence en un

— Vagné po verf c' fromeint...?

— Po lo veri?

— Oï. Qu'in ditè-vo?

— Ma fâ, ma fâ, à ta pliaice ne saré pas traot tiet fêre...? Ste lo virè, que lo sélaô ne clairai pas, ne balhiè rin por vous. Ora, se pliaô, t'i din lo casse dè falhaf onco lo réver, et adan sè trovèret tot inbouélâ... Lo laissi dinsi l'est quazu mau fê, s'incrotté adi mé...? Ma fâ, fâ quemin te vudri. Mè, mè faut allâ portâ cliaô truffès à la fenna qu'a fan d'in couaîrè po lo goûtâ.

On iadzo que Justin l'est zu via mè su met à guegnî mon blyâ tot en sondzin à cein que vagnâ dè mè dere. Ruminâvo adi, quand la Françoletta, que lyenâvè perque, s'est trovâye derriè mè sin que m'in apêchaîvo.

— Vo m'âf fê pouaire, Françoletta.

— Estiuzaâd! Passâvo on bet su vo po allâ plie lhein.

— Vo v'îtes bin incoradja! Vaî onna pucheinta bracha dè lyenès!

— Mè dépatso dèvant que pliaôvè.

— Ne vad pas pliovaî, lo temps sè rèfâ tot bâ.

— Volhaf prâo vaire...?

— Quin signo aî-vo?

— Oh! laf ia ti lè signo dè pou temps. Lè dzenelyès sè piaôlyan, l'allaye vint mouva, ié trovâ mè mâlyes roulées su lo laviaô, la lena l'avéi on cerno hiairâ né quand iallâvo aô lhî; et la mouëta dè Tsantaôre, l'ai-vo pas oya sta matenâ avoué sè grochès chôqués? Pu, — mè z'infants l'an bâ sè fottre dè mè quand lo vouatto, — lo remanet, po sti maf, ne montre pas onna brequa dè bâ. Marqué ouora, pliodze, moulyon, tenéro, tempétueux... Tiet, lo temps l'est quemin lè dzeins, l'est tot dètraquâ. Sè rêmertret paôtitrè lè caniculès passâyes...?

— Pè moyan?... Faut atteindre, dan.

— Laî la rin d'autro à fère.

— Parti-vo?

— Vaî. Yé fan d'allâ quantiaf Grantès Pouzès à Emile daô Tsati. L'an de que l'avan ratellâ et que restâvè tant dè bâ z'épis!

Lé laicha allâ et, la titâ plifinna dè signo dè pliodze et dè pou temps, mè su met tot bounamî à veri on andin. Tot'in verin ié oyu onna dèbordenâye quemin se tenâvè su la montagne. Iè lèva la titâ et m'a simblyâ que lo temps vagnâ bas et s'impliessâ aô fond. Cein m'a copâ la brassa. Yé plillant din terra m'n'âta dè ratî et m'est rëvegnâ à l'idée cein que Justin aô Sapeu m'avai de : « Ste lo virè, que ne fassè pas bâ, l'est tot po rein, l'est dè l'ovradzo de sindzo. » Règuegnlo le temps et ié cru ayan cheintu onna gotta. Adon mè su de : « Tiet faut-te fère? Lo veri? Pas lo veri?... Faut-te pas lo veri aô bin faut-te lo veri?... Aprî lo cerno dè la lena, aprî que lè dzenelyès sè san piaôlyè et que la mouëta dè Tsantaôre l'a prâo chargolâ, vaô pas manquâ dè veni ôtiè. Ma fâ, mî sè teni cutsi tiet dè lo veri po lo mettrâ à la pliodze. Foto lo camp! » Rimpougnou m'n'âta dè ratî et via parti.

Ora, tiè-te arrouvâ? L'a fê bâ quantia la né, que se iavé veri mon blyâ saraf ramassâ et à la chotta à l'haôra que l'est; ka, la pliodze qu'en mè prêdezaf, n'est vegnafte tiet voue, apri dédzonnâ.

Vaide-vo, quand vaî idée dè férè ôtiè, ne fédè pas quemin mè avoué mon fromeint daô Pontet, mâ allâ-laf rondo, san tant èmalyi, et sin vo z'amuzâ à atiutâ Pierro, Dzâtîe et Djan. Tant pis se vo vo trompâde et maôde lè dâi in aprî.

OCTAIVE CHAMBAZ.

**Le civet.** — Deux messieurs entrent dans une auberge, au temps de la chasse.

— Dites-moi, patron, fait l'un à l'aubergiste, servez-nous du civet pour deux; mais pas comme l'autre jour, vous savez bien.

— Je vous entendis, reprend l'aubergiste, ne réveillez pas le chat qui dort; cette fois, vous serez content.

#### AU TEMPS DES BATZ<sup>1</sup>

Le prix de la vie il y a 68 ans.

#### IV

DANS l'industrie manufacturière proprement dite, le taux moyen des salaires ne s'écarte pas sensiblement de celui des salaires des artisans, comme le montre le relevé suivant pris dans quelques-unes de nos fabriques.

*Moulins à farine, huileries, scieries, etc., répandus dans nos divers districts. Ouvriers nourris, logés, 144 à 200 fr. par an.*

Dans un des établissements les plus importants du chef-lieu, le taux moyen des salaires des garçons meuniers dans la force de l'âge est de 30 à 34 1/2 batz<sup>2</sup> par semaine; plus la nourriture, le logement et le blanchissage.

*Brasseries, distilleries. Mêmes salaires.*

*Fabriques de chocolat (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, environ 16 bz. par jour.*

Quelques-uns sont payés à l'année à raison de 144 à 200 fr., avec la nourriture et le logement.

Les enfants reçoivent de 3 à 5 bz. par jour.

*Fabriques de chandelles (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, 14 à 15 bz. par jour.*

Les enfants reçoivent de 3 à 5 bz. par jour.

*Fécularies. Ouvriers, de 9 à 15 et jusqu'à 20 batz par jour, sans la nourriture.*

*Tuileries. Ouvriers, logés et nourris, 144 à 200 fr. par an.*

Les enfants, logés et nourris, reçoivent environ 24 fr. pour les mois pendant lesquels a lieu la fabrication.

*Tanneries. Ouvriers travaillant à la journée, 15 à 18 bz. par jour, sans nourriture.*

Le salaire de certains ouvriers payés à la pièce pour des ouvrages plus difficiles va depuis 16 jusqu'à 30 bz. par jour.

*Filatures de coton. Ouvriers : Hommes à la journée, en moyenne 11 bz. Femmes, 6 à 7 bz.*

Enfants au-dessous de 16 ans, 2 1/2 bz.

*Filatures de laine. Mêmes salaires.*

La durée du travail n'excède jamais pour les enfants douze heures. Pour les hommes et les femmes elle est quelquefois de quatorze heures. Dans les deux cas, il y a 1 1/2 heure consacrée au repos. Les enfants ont en outre une heure, et parfois davantage, pour suivre des leçons qui leur sont données par un maître choisi par les chefs. Ceux-ci remarquent que le travail de la filature, tel qu'il est réglé, ne nuit pas aux enfants et leur est favorable sous le rapport des habitudes d'ordre, de propreté et de bonne conduite auxquelles ils sont astreints.

*Fabriques de tissage de coton, ou coton et fil, ou fil et laine. Ouvriers, 2 1/2 bz. par aune pour des cotonnades de 1/2 ou 3/4 de large, sans nourriture; 3 à 3 1/2 bz. par aune pour les malaines.*

L'ouvrier peut tisser de 4 à 6 aunes par jour, suivant son habileté et son assiduité. La moyenne des ouvriers tisse environ 4 aunes, en travaillant de 10 à 12 heures par jour. Cette classe d'ouvriers est fort portée à chômer le lundi.

Les fabriques d'Argovie et autres font une concurrence redoutable aux nôtres, qui sont peu nombreuses et sur une petite échelle. Dans ce moment, le prix du tissage dans les Cantons allemands est d'un quart ou d'un tiers et parfois de moitié meilleur marché que chez nous.

*Fabrique de papiers peints. Ouvriers, de 10 à 14 bz. par jour. Enfants, de 3 à 5 bz. par jour.*

*A la papeterie de la Sarraz, deux ouvriers gagnent de 18 à 25 bz. par jour.*

Les autres de 12 à 16 bz., suivant la durée du travail, qui peut aller parfois jusqu'à 16 heures.

<sup>1</sup> Note sur le taux des salaires dans le canton de Vaud, lue à la Société vaudoise d'utilité publique, le 24 avril 1844, à Lausanne, par M. Alexis Forel.

<sup>2</sup> Le batz valait 15 centimes.

— Quelques ouvriers et quelques enfants veillent une nuit alternativement.

D'autres ne gagnent que 9 à 10 bz.

Les femmes travaillant à la tâche, 6 à 9 bz.

Les enfants, 3 à 7 bz.

Ces ouvriers, pas mieux payés en général que les ouvriers de terre, mais dont le travail plus assuré obtient un salaire total un peu plus élevé peut-être, sont mariés pour la plupart et vivent chez eux dans le bourg comme nos campagnards. Presque tous possèdent un peu de terre, tout au moins un plantage ou un jardin. Ils mettent peu à la caisse d'épargne, mais dès qu'ils ont quelque argent en réserve, ils l'emploient à des achats de terrain, même à assez grandes distances. Ce fait se reproduit ailleurs dans notre Canton, dans d'autres parties de la Suisse, en Alsace, etc. Il montre que les moyens d'attacher les ouvriers au sol et d'améliorer leur position existent là où une aggrégation excessive, trop fréquemment le fruit d'une mauvaise législation, ne les entasse pas trop outre mesure.

Les ouvriers de cette fabrique sont des gens du pays, dont plusieurs ont été tirés de la classe la plus pauvre. Les travaux des femmes nuisent peu aux soins du ménage, et les enfants fréquentent l'école primaire en hiver aussi assidument que tous ceux du village. En été, le travail les appelle davantage dans l'atelier, comme les autres dans les champs.

La Sarraz possède quelques usines, moulins, tanneries, où les ouvriers en petit nombre obtiennent le salaire courant.

(A suivre.)

**Le portrait.** — Un jeune homme faisait la cour à une jeune fille, à l'insu de la famille de celle-ci, qui n'eût sans doute pas donné son approbation à ce « flirt ».

Voulant, à l'occasion de son anniversaire, offrir un cadeau à l'objet de sa flamme, il crut ne pouvoir lui causer plus de joie qu'en faisant faire son portrait.

Il alla donc chez un peintre.

— Monsieur, lui dit-il, veuillez faire mon portrait, mais, je vous en prie, faites-le de manière qu'on ne me puisse reconnaître.

#### FEUILLETON

### Au service de Naples

PAR AUGUSTE MEYLAN

#### IV

**L'**AUTOMNE, à Naples, est la saison des pluies. Avec la pluie, les fièvres, et les étrangers paient presque tous leur tribut. Or, un beau jour, il me fut impossible de suivre mes camarades à l'exercice du matin, et je dus me porter malade. Le docteur Kaufmann, un ancien ouvrier cordonnier, qui guérissait quelquefois ses patients m'envoya à l'hôpital de la Trinità.

En y arrivant, je dis un adieu mental à tous les bons camarades du régiment. On me fit poser mes effets, puis, vêtu d'un pantalon blanc, d'une capote et d'une blouse et d'un grand manteau de dragon et d'une laine blanche, je pris place dans une petite chambre, en compagnie de trois autres fiévreux, dont un mourut la nuit même. C'était un Calabrais, dévoré comme ils le sont tous. Dans son agonie, des noms de saints s'échappaient de sa bouche. Par moments il appelait sa mère, puis il expira. Le lendemain matin, quand les galériens vinrent balayer la chambre, l'un d'eux, jeune homme de dix-sept ans, s'approchant du lit, dit à son camarade : « Tiens encore un; voilà un lit qui n'a pas de chance; c'est le quatrième que j'emporte. » Puis, glissant la main entre le traversin et le matelas, il retira quelques pièces de cinq sous, seule fortune du mort : « Cela pour la madone », fit-il en riant.

Combien j'en ai vu mourir, de ces jeunes gens minés par le chagrin et la nostalgie! Ils se promenaient à pas lents sur les toits plats de l'hôpital